

REGLEMENT DE L'ACADEMIE DE NATATION Année académique 2025-2026

Chère académicienne,
Cher académicien,
Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en vous inscrivant ou en inscrivant votre enfant à l'académie de natation de LAGO Mons. Dans un souci de bonne organisation, nous vous invitons à lire et respecter les quelques règles de fonctionnement qui entreront en vigueur dès la prochaine session, en août prochain.

Inscription ou réinscription

Toute inscription est validée uniquement après le paiement via notre webshop. Les coordonnées fournies servent exclusivement à la communication interne (annulations, changements, inscriptions futures...). Vos données ne seront utilisées que dans le cadre strict de la gestion de l'académie, et ne seront en aucun cas utilisées à des fins publicitaires, ni par LAGO, ni par une organisation ou société partenaire.

Sessions, absences et suspension des cours

La future année académique sera désormais divisée en 3 sessions :

- De septembre à novembre
- De décembre à mars
- De mars à juin

Un abonnement (1 par session) comprendra 11 séances, dont 1 gratuite. Cette séance supplémentaire permettra au stagiaire de pouvoir s'absenter, et à LAGO de pouvoir annuler l'une ou l'autre séance dans le courant d'un cycle, sans devoir justifier, rattraper ou compenser une séance annulée.

Et (nouveau !), cet abonnement permettra à chaque enfant inscrit à l'académie:

- d'accéder GRATUITEMENT à la zone ludique durant toute la période liée à la durée de celui-ci. (excepté durant les vacances scolaires)
- de recevoir un bon pour 1 boisson gratuite par session, à consommer à LAGO Bistro.



Aucun report, échange ou remboursement ne seront ainsi octroyés, sauf exceptions :

- En cas d'annulation prolongée par LAGO (fermeture, problème technique...) : un report collectif sera proposé, ou un échange en entrées sportives/ludiques.
- En cas d'absence de l'enfant de plus de 3 semaines consécutives, ou arrêt de cycle avec minimum 3 séances restantes : un report, un échange ou un remboursement sur portefeuille électronique LAGO sera proposé, sur base d'un certificat médical ou justificatif officiel. Exceptionnellement, pour certaines cas particuliers comme un déménagement, un remboursement sur compte bancaire à 80 % du montant équivalent aux nombre de séances restantes pourra être envisagé. Toute demande doit être envoyée par e-mail à : academiedenatation.mons@lago.be

Evaluations

Les enfants sont évalués en continu par les moniteurs afin d'adapter les exercices à leur niveau. Si le groupe n'est plus adapté à l'enfant, un changement de groupe pourra être proposé (en concertation avec les parents, selon les places disponibles). Le tarif reste identique, quel que soit le niveau ou le groupe.

Organisation/Sécurité/Hygiène :

Dès la validation de l'inscription, vous recevrez :

- Un bracelet d'accès
- Une carte servant à fermer le casier

Afin de garantir une sécurité optimale :

- L'accompagnement des enfants en bord de bassin est autorisé pour les enfants de moins de 10 ans. Un seul adulte par enfant. Le temps de présence en bord de bassin est limité à 5 minutes.
- Chaque enfant portera un bonnet de couleur fourni par LAGO. A défaut, en cas de perte, d'oubli du bonnet ou s'il est abîmé, il devra être remplacé avant le cours suivant (en vente au prix de 3€ à l'accueil) sous peine de se voir refuser l'accès au cours
- Les enfants ont l'interdiction formelle d'entrer dans l'eau sans leur moniteur. Enfreindre cette règle peut entraîner un refus d'accès au cours. Avant la prise en charge par le groupe, les enfants sont sous la responsabilité totale des parents..



Consignes et règlement

Les autres zones de la piscine sont accessibles pour les enfants bénéficiant de la gratuité via leur abonnement. Les adultes les accompagnant sont priés de se munir également d'un ticket d'entrée pour l'accès correspondant.

L'accès aux abords de la piscine n'est autorisé que pieds nus ou avec des chaussons.

Le prix des chaussons est de 0,50 € pour les chaussons à usage unique et 3 € pour les chaussons à multiples utilisations.

La prise de photos et/ou vidéo est/sont strictement interdites dans l'enceinte de la piscine sans autorisation écrite de la direction.

